

### République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE 2022 023

Mission 2023 d'animation territoriale : SAGE Tarn-amont et contrat de rivière Tarn-amont

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

<u>Étaient présents</u>: Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT par Serge VÉDRINES

<u>Secrétaire de séance</u> : Gilbert FAUCHER <u>Date de convocation</u> : 06 décembre 2022

Délégués du comité syndic	al			
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs: 2	Pouvoirs : 2	
Résultat du vote				
Pour: 14	Contre: 0	Abstention: 0		

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);

Vu l'arrêté nº2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu l'arrêté n°DDT-BIEF-2020-154-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 2 juin 2020 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Tarn-amont et abrogeant l'arrêté inter préfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares ;

Considérant la mission d'animation territoriale du SAGE Tarn-amont et du contrat de rivière Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

**Établit** la programmation de l'animation territoriale 2023 du SAGE du Tarn-amont et du contrat de rivière 2019-2024 comme suit :

#### Coordination générale du syndicat mixte :

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 15/12/2022 048-200080547-20221215-DE\_2022\_023-DE

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte;
- Réunions/visioconférences d'équipe; participation aux réunions pilotées par d'autres agents ou d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets;
- Élaboration et suivi du budget ;
- Élaboration des demandes et suivi des subventions ;

#### Animation de la commission locale de l'eau (CLE) et des instances associées :

- Organisation et animation des réunions de la CLE et de son bureau;
- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE, organisation et animation de réunions du bureau de la CLE le cas échéant et formulation de réponses ;

#### Mise en œuvre des mesures « organisationnelles » du SAGE :

• Participation à la structuration du bassin Tarn-Aveyron : partenariat entre syndicats mixtes dans le cadre de l'association de bassin Tarn-Aveyron, service SIG mutualisé... ;

# Participation à la mise en œuvre des actions opérationnelles du SAGE (contrat de rivière 2019-2024) :

Mise en œuvre du volet A – Lutte contre les pollutions :

- Suivi des opérations menées par les collectivités compétentes pour l'amélioration de la collecte et/ou du traitement des eaux pluviales et des eaux usées : Florac, La Cavalerie ;
- Suivi des études stratégiques en cours : Millau-Grands-Causses

Mise en œuvre du volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :

- Accompagnement stratégique de la mission agriculture, foret, ruissellement, érosion pour la mise en œuvre du plan d'actions de réduction de l'érosion des sols agricoles et forestiers sur le sous-bassin de la Muse;
- Accompagnement stratégique de la mission suivi des cours d'eau pour la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Tarn-amont 2023-2027;

Mise en œuvre du volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations :

- Portage stratégique de l'opération de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) à Saint-Georges-de-Luzençon : travaux, procédures...;
- Perspectives suite à l'étude de faisabilité pour la restauration d'une ZEC à Saint-Rome-de-Cernon en rive gauche (site de l'ancienne usine de la Sabar) ;
- Accompagnement stratégique de la mission inondations pour la finalisation du PAPI complet et sa labellisation.

Mise en œuvre du volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau :

- Suivi des démarches en cours sur le territoire du Tarn-amont : SIAEP du Causse Noir, CCMGC, CCGCC ...;
- Lancement d'un stage sur la compilation des données de prélèvements sur la ressource en eau, par usage, par type de prélèvements, évolution temporelle. Analyse critique.

Mise en œuvre du volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :

- Mise en œuvre des 22 conventions avec les gestionnaires de baignades : mise à jour des fiches de synthèse associées, rappel des démarches à suivre en cas de pollution... ,
- Poursuite de la prévention liée aux cyanobactéries benthiques et retour de la saison 2022 avec l'adaptation du protocole local « Tarn-amont » à l'instruction ministérielle n°DGD/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative,

- Poursuite de la mission « ambassadeurs des cours d'eau » dans un objectif de sensibilisation voire de médiation spécifique auprès des gestionnaires de campings et des campeurs, et des baigneurs et pratiquants d'activités de loisirs liées à l'eau, pendant la saison balnéaire ;
- Accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignades pour la réalisation des profils de baignades (sites identifiés: finalisation sur la commune de Dourbies + 2 sites sur la commune de Comprégnac, 1 site à Paulhe et 1 site à Castelbouc);
- Lancement d'une mission de dialogue territorial/médiation avec l'appui d'un prestataire.

Mise en œuvre du volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière :

- Poursuivre la mise en visibilité et la lisibilité de l'action du Syndicat via un plan de communication sur les milieux aquatiques et les inondations
- Poursuite des opérations de sensibilisation auprès des scolaires via le programme d'interventions scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques du Tarn-amont,
- Actualisation et alimentation du site internet www.tarn-amont.fr et de la page institutionnelle Facebook:
- Rédiger le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière 2019-2024.

Établit le nombre de journées relatives aux missions d'animation territoriale à 501 jours d'agents du syndicat, 112 jours pour une mission d'ambassadeurs des cours d'eau avec l'embauche de deux personnes et 83 jours pour une mission de stage.

**Établit** le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale 2023 à :

Salaires, fonctionnement, frais de déplacement, etc						164 977,42
	ponctuelles : dialogue territo	•	pour nexes	mission	de	20 300,00
TOTAL GEN	IERAL		olkato			185 277,42

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation territoriale en 2023 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 129 694,19 euros (70%),
- Autofinancement: 55 583,23 euros (30%);

Précise que cette mission d'animation territoriale relève pour 50% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 50% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi);

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 15/12/2022 048-200080547-20221215-DE 2022 023-DE

Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>15/12/2022</u> et publié ou notifié le <u>16/12/2022</u>

## Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.